



Sécurisez vos exportations et vos importations La douane en 10 points

CE QU'IL FAUT FAIRE...

- 1 • Classer les produits grâce à la nomenclature douanière (HS Code)
- 2 • Déterminer l'origine des produits avec l'aide de votre fournisseur
- 3 • Déclarer les bonnes valeurs en douane pour le calcul des droits à payer à l'import
- 4 • Anticiper la réglementation applicable à l'import ou à l'export (droits et taxes, documents et formalités nécessaires à l'acheminement des marchandises)
• Préparer cette logistique en amont avec les partenaires (fournisseurs ou client, transporteurs, agence en douanes, logistique interne...)
- 5 • Négocier et utiliser le bon INCOTERMS qui me laisse la maîtrise du dédouanement dans mon pays afin de :
 - Justifier l'exportation pour l'exonération de la TVA
 - Bénéficier automatiquement de l'autoliquidation de la TVA
 • Éviter d'avoir à traiter avec des douanes étrangères
- 6 • Récupérer et archiver les déclarations en douane
- 7 • Choisir la bonne solution parmi celles proposées par la douane
 - Exportateur agréé, enregistrement REX, régimes particuliers, procédures simplifiées de dédouanement, opérateur économique agréé,...
- 8 • Consigner les anomalies et erreurs afin de permettre un ajustement de procédures internes, des relations avec les clients / fournisseurs / prestataires en douane et transporteurs
- 9 • Veiller à la polyvalence des personnes responsables, s'assurer de leur formation continue et les sensibiliser à l'importance de leur fonction et du respect des règles
- 10 • Suivre l'actualité douanière et les nouvelles réglementations du commerce international

POUR ÉVITER...

- Le blocage en douane : surcoût, retard, litige commercial
- Les sanctions pour droits de douanes et taxes éludés, ou pour non-respect des mesures de commerce
- De risquer de passer à côté d'une mesure pouvant favoriser l'entreprise
- Idem que ci-dessus, mais en plus de se tromper de réglementation en partant du flux financier au lieu du flux physique
- De subir un blocage en douane à cause d'un document manquant ou pour infos erronées ou discordantes
- De donner une mauvaise image à mon client – manque de professionnalisme
- De devoir verser la TVA à l'état sans qu'elle n'ait été payée par mon client
- De ne pas pouvoir récupérer la TVA étrangère
- De s'embarquer dans des tracasseries administratives inextricables
- D'être suspecté de fraude ou de non-respect des obligations en matière de déclaration
- De passer à côté d'une réduction de droits de douane, d'une simplification du passage en douane ou de la gestion administrative de l'import/export
- De s'exposer inutilement au risque d'un contrôle douanier si le « statut douanier » que vous avez ne vous procure pas ou trop peu de facilités, ou si vous n'avez pas les ressources interne pour bien les gérer
- D'être sanctionné pour non-respect des obligations
- De perdre des facilités douanières et de la confiance des douanes
- Le non-respect des formalités et procédures à cause de l'absence d'un membre du personnel ou à cause d'un méconnaissance des rouages du commerce international
- De passer à côté d'une mesure importante pour l'entreprise
- De s'enfermer dans des pratiques erronées, inutiles et/ou coûteuses et énergivore